

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-11-7

Séance du lundi 31 mai 2021

PDH 67 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ADAPTATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU HANDICAP ET-OU À LA PERTE D'AUTONOMIE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CD /2018/008 du Conseil départemental du Bas-Rhin adoptant la politique départementale de l'habitat du 26 mars 2018,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'information faite à la Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du 10 mai 2021,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 18 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, pour l'année 2021, une subvention d'un montant total de 120 000 € à Alsace Habitat pour l'adaptation de 30 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg – 2 rue Victor Hugo à Schiltigheim. Cette subvention correspond à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnée à 4 000 € par logement dans les quartiers ciblés par le Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).
- Approuve la convention de subvention et de réservation de logements locatifs sociaux à conclure avec Alsace Habitat, jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention.
- Précise que les crédits correspondants aux 30 logements d'Alsace Habitat relevant du NPNRU seront prélevés sur le programme P037 comme suit :
Opération 001 – Enveloppe 02 – chapitre 204 – fonction 552 – nature 20422, tranche P037O001T05.

Par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, la durée de validité de la subvention est détaillée dans la convention annexée au présent rapport.

M. Etienne WOLF, en sa qualité de président de Alsace Habitat, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité